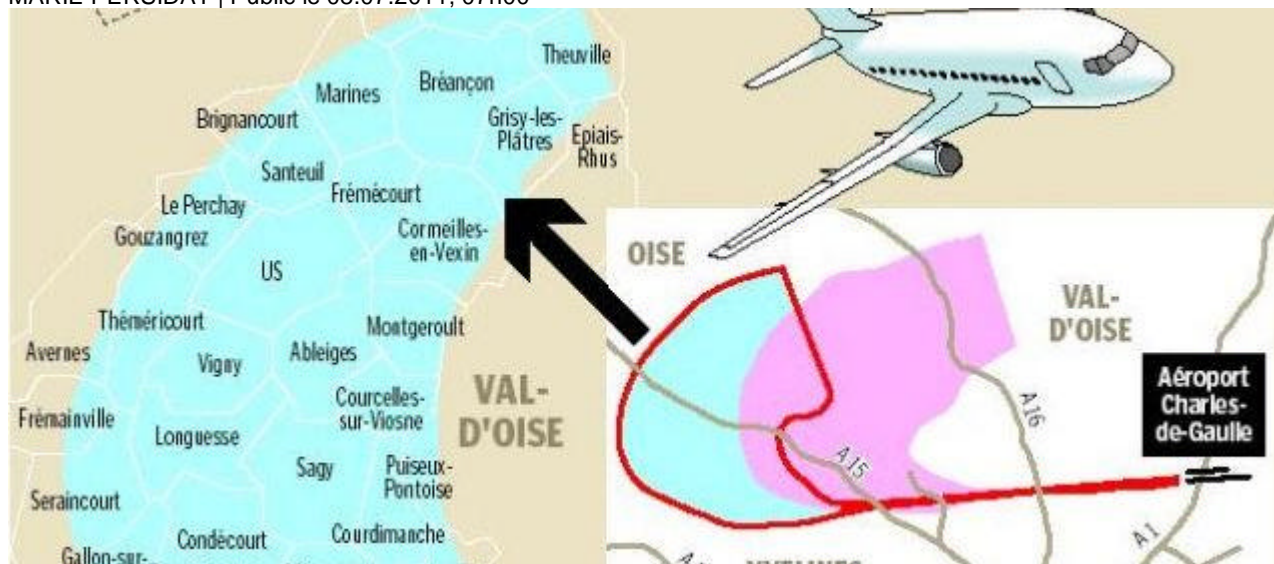


Actualité >  
Val d'Oise

## La menace de nouveaux survols aériens se précise

### Malgré l'opposition des habitants, la décision de relever la trajectoire des avions prêts à atterrir à l'aéroport de Roissy est imminente.

MARIE PERSIDAT | Publié le 08.07.2011, 07h00



#### | LPI

Les avions de Roissy vont-ils survoler le Vexin et l'agglomération de Cergy-Pontoise dès l'automne prochain? C'est ce qui semble se dessiner après l'annonce de la ministre de l'Environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet, concernant le plan de réduction des nuisances sonores autour des aéroports parisiens. Le relèvement de 300 m des trajectoires des avions en phase d'atterrissage, une mesure fortement contestée par une partie des habitants du Val-d'Oise, devrait être adopté dans les jours qui viennent.

La mesure concoctée par la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) était à l'ordre du jour de la dernière commission consultative de l'environnement (CCE) organisée mardi à Roissy, mais qui n'a pu avoir lieu faute de quorum atteint.

« Cela pourrait être de nouveau soumis au vote mardi prochain, espère le député-maire de Sannois (UMP), Yanick Paternotte, président de l'Apelna (Association des communes d'Ile-de-France pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances aériennes) et fervent défenseur du projet. Il faut le faire maintenant, sinon la mesure ne pourra pas être appliquée sur l'année 2011-2012. »

La ministre de l'Environnement a déjà annoncé sa décision « de mettre en service le dispositif pour la configuration face à l'ouest de Paris-Charles-de-Gaulle » (quand le vent vient de l'est, car les avions atterrissent et décollent toujours face au vent), une modification qui touche la Seine-et-Marne. Nathalie Kosciusko-Morizet prévoit cependant « une décision finale en juillet pour la configuration face à l'est », c'est-à-dire celle qui concerne le Val-d'Oise.

Cette annonce intervient moins d'un mois après la publication d'un avis favorable de la commission d'enquête publique. Certes, en amorçant leur descente à 1500 m d'altitude au lieu de 1200 m actuellement, les avions épargnent les riverains les plus proches de l'aéroport. Mais en partant de plus haut, les appareils doivent forcément faire une manœuvre plus large. Résultat, ils survolent de nouveaux territoires au grand dam de leurs habitants. « Il faut trouver des solutions, mais ce n'est pas en transférant les nuisances chez les voisins qu'on y arrivera, tempête Jean-Marc Buteux, le président de la Dirap (Défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles). Ce plan dilue les nuisances sur un territoire plus étendu qu'avant. » Près de 4000 personnes, dont 2413 dans le Val-d'Oise, et quelque 25 mairies ont fait part de leur opposition au projet lors de l'enquête publique. « Nous restons mobilisés, prévient la Dirap. Si cette mesure est adoptée, nous réfléchissons à la manière de l'attaquer en justice. »

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011